

Commission Finances - Communication - Affaires générales et Evolution des statuts

Mercredi 13 novembre 2024

Ordre du jour

- Décisions modificatives
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Projet de statuts
- Questions diverses



DECISIONS MODIFICATIVES

Décisions modificatives : Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
012	Charges de personnel et frais assimilés	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
6761	Différences sur réalisations transférées en investissement	3 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements	570 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	
65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	10 000,00 €
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	717 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	1 323 500,00 €

Erreur estimation assurance

Amortissement

Subventions ESF Ukraine

Pénalités reversées aux demandeurs

Amortissement subventions

Vente véhicule

Accise électricité (taxe) à percevoir selon calcul SIED 70

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
042	Opérations d'ordre entre sections	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	210 000,00 €
73	Impôts et taxes	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 110 500,00 €
77	Produits exceptionnels	
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	1 323 500,00 €

Décisions modificatives :

Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opérations d'ordre entre sections	
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	40 000,00 €
13912	Subventions d'équipement transférées - régions	1 300,00 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	
139141	Subventions actifs amort. - Communes membres du GFP	21 000,00 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	1 100,00 €
139158	Subventions transférées - groupements de collectivités	111 600,00 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	35 000,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	3 000,00 €
13	Subventions d'investissement	
1318	Autres programmes	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	
2051	Concessions, droits similaires	100,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00 €
2041482	Subv aux autres communes pour bâtiments et autres installations	1 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	
23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseau d'électricité	53 750,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participati	
266	Autres formes de participation	-182 738,00 €
27	Autres immos financières	
2748	Apports en Comptes Courants associés	199 988,00 €
4581	Investissement sous mandat	
45812	Programme éclairage public	-50 100,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 284 000,00 €

Amortissement subventions

Complément achat logiciel

Complément travaux réseau électricité

Diminution travaux sous mandat éclairage public

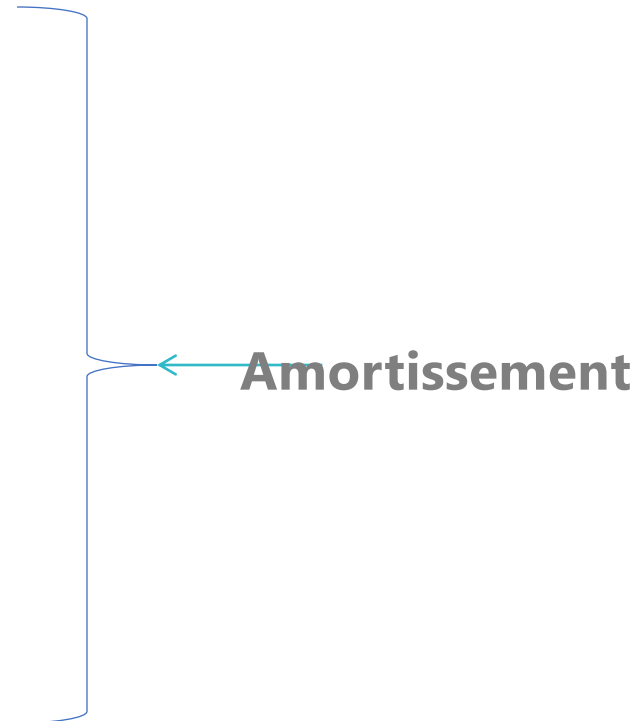
Titres annulés

Plan sobriété éclairage public

Erreur imputation + participation SAS HEMERE

Décisions modificatives : Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opération d'ordre entre section	
28041482	Amortissement des bâtiments et installations	11 000,00 €
2805	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	1 700,00 €
28031	Amort. frais d'études	5 500,00 €
28131	Amort. constructions bâtiments administratifs	53 000,00 €
281351	Amortissement : constructions installations générales	4 200,00 €
28138	Amortissement : autres constructions	3 200,00 €
28148	Amort. constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	28 000,00 €
281534	Amortissement : réseaux d'électrification	378 600,00 €
28158	Amortissement : autres matériels techniques	81 000,00 €
28181	Amortissement : installations générales	1 200,00 €
28183	Amortissement : matériel de bureau et informatique	200,00 €
281838	Amortissement : autre matériel informatique	1 800,00 €
281848	Amortissement : autres matériels de bureau et mobiliers	600,00 €
024	Produits des cessions	-3 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	717 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	1 284 000,00 €



Vente véhicule (équilibre) →

Décisions modificatives : Budget annexe Scey-sur-Saône

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
042	Opérations d'ordre entre sections	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	46 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-46 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
21	Immobilisations corporelles	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construction	46 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°2
040	Opération d'ordre entre section	
28153	Amortissements - installations spécifiques	46 000,00 €

← Amortissement

← Extension Maison Médicale

Amortissement →

Décisions modificatives : Budget annexe IRVE

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
60	Achats et variation de stocks	
60612	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	68 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
675	valeurs comptables des immobilisations cédées	10 489,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DEL'EXERCICE	90 489,00 €
SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
042	Opérations d'ordre entre sections	
7761	Différences sur réalisation reprises au compte de résultat	6 360,05 €
77	Produits exceptionnels	
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	80 000,00 €
775	Produits de cessions d'immobilisations	4 128,95 €
	TOTAL DES RECETTES DEL'EXERCICE	90 489,00 €

Pénalités annulées



Plus value sur facture



Amortissement



Amortissement subvention



Cession de 2 bornes à la CCTDS



Avoir sur factures d'électricité



Décisions modificatives : Budget annexe IRVE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
040	Opérations d'ordre entre sections	
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	6 360,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Décision modificative n°1
040	Opération d'ordre entre section	
2158	Amortissement : autres installations, matériel et outillages techniques	10 489,00 €
024	Produits des cessions	-4 128,95 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	6 360,05 €

← Amortissement

Cession de 2 bornes à la CCTDS →



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

- 1) La part de l'accise sur l'électricité **TICFE** (**T**axe **I**ntérieure de **C**onsommation **F**inale d'**É**lectricité)
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le **F**inancement des **A**ides aux **C**ollectivités territoriales pour l'**É**lectrification rurale (**FACÉ**)
- 3) Les financements des concessionnaires : **redevances** de concessions, **PCT** (**P**art **C**ouverte par le **T**arif, pour Enedis), participations au titre de l'environnement (**article 8- A8**).
- 4) Les **participations des demandeurs de travaux**
- 5) les **Frais** Interne de **Maîtrise d'Œ**uvre, **FIMO**, sur les travaux (9,5%).
- 6) La valorisation des **CEE** (**C**ertificats d' **E**conomie d'**E**nergie)
- 7) Les subventions
- 8) L'excédent reporté

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

—————> Les **prévisions de recettes** sont basées sur les hypothèses de travail suivantes :

- un **montant à percevoir de l'accise au niveau du prévisionnel 2024**. **A noter** qu'à ce jour, ce montant, n'a toujours pas fait l'objet de notification par les services de l'Etat. Le montant actuellement perçu n'est constitué que d'avances basées sur le calcul de 2023.
- des **dotations FACÉ** estimées sur la base des notifications obtenues en 2024.
- des **redevances de concession**, participation au titre de la convention Article 8 **maintenues à leur niveau obtenu** depuis la mise en œuvre des nouveaux contrats de concession suite **aux négociations** effectuées en fin d'année 2023 et début 2024 (Article 8).
- **l'adéquation de la participation des demandeurs, de la PCT** avec le montant des **travaux envisagés**.
- des gains issus de la vente de **CEE** estimés à un niveau raisonnable.
- une **cotisation de maintenance éclairage public** correspondant au **volume de prestations envisagées** (budget annexe prestation).

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les ressources

- des prévisions de recettes liées à la **vente de recharge pour véhicules électriques constantes** au regard de la faible évolution du nombre de recharge en 2024 par rapport à 2023 (Budget IRVE).
- également des prévisions de **recettes des chaufferies en hausse** compte tenu de l'équilibre à maintenir ou à retrouver sur ces activités et des hausses déjà pratiquées l'an dernier. (Budgets chaufferie).
- des **subventions ADEME, ACTEE** pour respectivement les postes d'Econome de Flux et l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).
- des **subventions de la Région, du FEDER, de l'ADEME voire de la DSIL (CRTE)** pour les **audits énergétiques**, pour les **études de faisabilité bois** et les projets de **réalisation de chaufferies bois**.
- Un **fort recours à l'excédent budgétaire** sans recours à l'emprunt.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- 1) Les **charges à caractère général, salariales et diverses**.
- 2) Les **travaux sur le réseau d'électricité** en se limitant strictement pour les **renforcements** électriques à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire pour obtenir **l'aide maximale du FACÉ**.
- 3) Les **travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications** pour le compte des communes.
- 4) Les **immobilisations corporelles** (investissements de biens propres au SIED 70).
- 5) Les **participations** du syndicat aux **études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage** des communes (rénovation énergétique essentiellement).
- 6) Les **compensations** versées aux budgets **annexes conseil, prestations de service, IRVE** quand ces derniers sont déficitaires.
- 7) Les **dépenses liées aux énergies renouvelables** sur le budget principal ou sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable » et chaufferies avec réseaux de chaleur ou encore participations aux SAS ou SEML.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

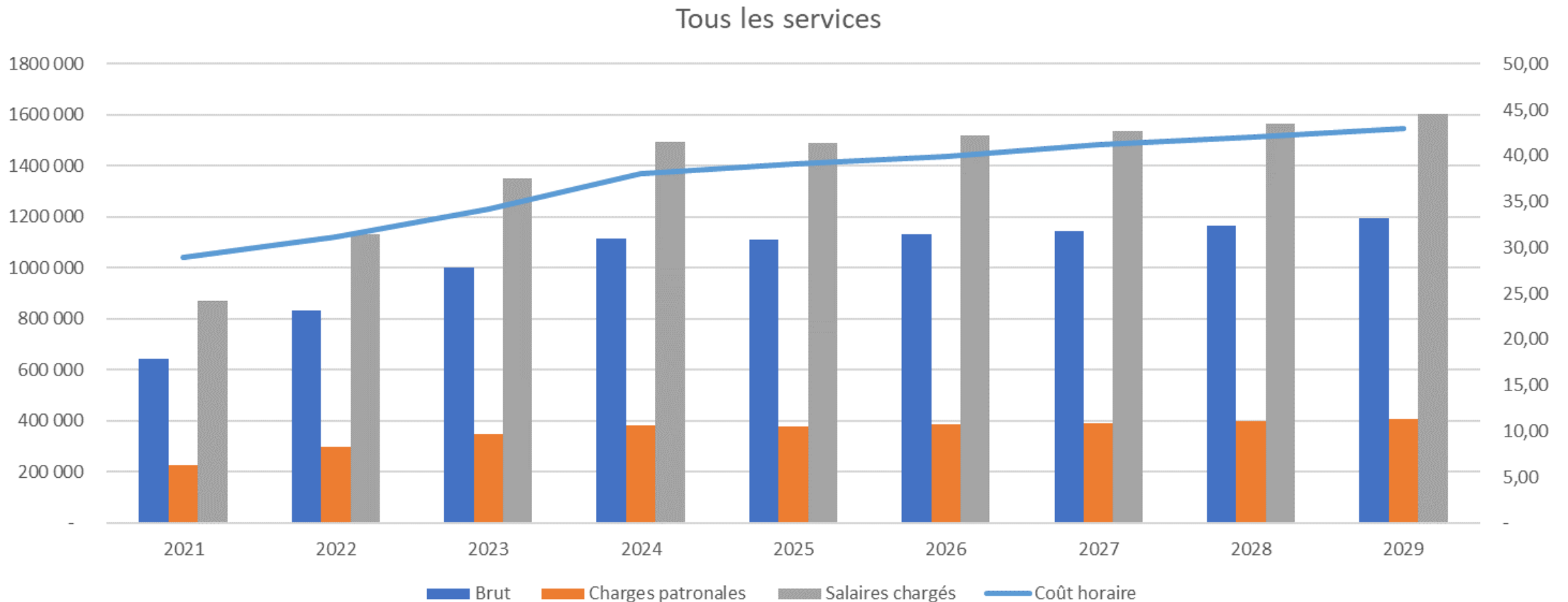
—————> Les montants des dépenses doivent tenir compte des hypothèses suivantes :

- des **charges générales** et des **immobilisations corporelles** prévues sans évolution notable.
- des **charges de gestion courante en hausse** avec la **baisse des subventions sur le personnel** et les **faibles recettes** enregistrées à ce jour pour certaines prestations qui nécessitent une compensation du budget principal aux budgets annexes.
- un **programme de travaux** (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les **financements obtenus en 2024**, avec une prévision à un niveau identique à celui constaté en 2024 et limités par le niveau de financement du FACé et la mise en place d'un appel à projets pour les dissimulations de réseaux. Un dispositif de priorisation identique sera à envisager si les demandes de renforcement de réseau évoluent à la hausse comme cela a pu être constaté en 2024.
- différentes **participations aux travaux des communes** notamment le **programme d'aide** au remplacement des luminaires équipés de **lampes sodium** par des luminaires **LED** proposé par le syndicat.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des **charges salariales** qui se **stabilisent** mais qui restent soumises aux **évolutions de carrière** voire à une éventuelle augmentation du point d'indice.



Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des dépenses en lien avec l'**activité EnR** pour couvrir, notamment, les demandes d'**installation de panneaux photovoltaïques** pour lesquelles le Syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et, surtout, les **études et les travaux** liés aux transferts de compétence de **réseau de chaleur**.

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	OS travaux	Mise en service
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	déc-24	nov-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	janv-25	nov-25
Chaufferie de Apremont	451 000,00 €	juin-24	avr-25
Chaufferie de Coisevaux	690 000,00 €	févr-25	déc-25
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 940 000,00 €	janv-25	nov-25
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	2 280 000,00 €	mai-25	mars-26
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	juin-25	avr-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 000 000,00 €	août-25	sept-26
Chaufferie de Faverney	1 720 000,00 €	déc-25	janv-27
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	sept-26	oct-27
Sous-total chaufferies	18 006 000,00 €		

Débat d'Orientation Budgétaire :

Les dépenses du budget principal

- des travaux de **génie civil de télécommunications** sous maîtrise d'ouvrage déléguée dans l'attente des négociations entamées avec HSF et Orange sur la maîtrise d'ouvrage des fourreaux afin de préparer **la fin du service universel** des communications électroniques prévue **en 2030**.
- d'un coût de **maintenance éclairage public** en lien avec **l'augmentation des adhésions** au service.
- des dépenses à l'**activité IRVE** qui doivent intégrer le **déploiement de bornes** rapides et accélérées sur le territoire entamé en 2023 (800 000 € HT financés à près de 80%).
- la participation du Syndicat à la **SEM « Côte d'Or Energies »** et à différentes SAS (solde du projet de **Courchaton**, projet de **Chaux-la-Lotière** en particulier).
- La **rénovation du siège social**, imposée par le décret tertiaire, estimée à plus de 1 million d'euros qui pourra cependant être décalée en fonction des besoins en trésorerie ou des capacités d'emprunts du syndicat et nécessitera la recherche de financements extérieurs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Toutes ces hypothèses sont condensées dans le tableau ci-après :

Recettes		Dépenses		
Part d'accise	4 600 000 €	Charges à caractère générale	500 000 €	
FACÉ	2 330 000 €	Charges salariales	1 700 000 €	
Concessionnaire	Redevances	1 600 000 €	Autres charges de la gestion courante	400 000 €
	PCT	646 000 €	Travaux HT électricité	6 146 000 €
	A8	348 000 €	Travaux TTC éclairage public	3 680 000 €
Participation demandeurs	2 051 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	820 000 €	
Personnel Budgets annexes	300 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €	
Vente CEE	20 000 €	Participation aux travaux des communes	1 500 000 €	
Retour communes DMOa	4 500 000 €	Avances trésorerie budgets annexes PV, chaufferies, IRVE	7 000 000 €	
Subventions (ACTEE, CCRT)	450 000 €	SEM-SAS	250 000 €	
Excédent antérieur	5 751 000 €	Rénovation thermique siège social	500 000 €	
Total	22 596 000 €	Total	22 596 000 €	

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Même si, à moyen terme, **les dépenses engagées** dans la maintenance en éclairage public et les bornes de recharge **vont tendre à l'équilibre**, elles nécessiteront encore **une compensation du budget principal** pour l'année à venir.

La création de **réseaux de chaleur bois** sera, à terme, supportée par les usagers mais nécessite **une forte avance de trésorerie**, avec le **recours à l'emprunt** pour le reste à charge, subvention déduite. Les projections actuelles, et les avances de trésorerie réalisées en 2024, laissent cependant une marge de manœuvre avant de recourir à l'emprunt pour des prêts relais.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Ces **orientations budgétaires** prévoient ainsi :

- une **stabilisation** des charges de fonctionnement, notamment ressources humaines, en lien avec les recettes attendues **après plusieurs années de fort développement**.
- des investissements traditionnels sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécom) **en hausse** par rapport à 2024 avec, notamment, **le programme de rénovation de l'éclairage public**.
- une **réalisation très importante** dans le domaine des énergies renouvelables (études, travaux, **participation SEML ou SAS**) sur des projets déjà fortement engagés, notamment **les chaufferies bois et réseaux de chaleur**.

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Ces orientations restent soumises à l'**incertitude** liée au niveau de reversement de la part d'**accise** d'électricité par l'Etat et à la capacité du syndicat à faire face au **besoin de trésorerie** généré par l'**important programme** de construction de chaufferies bois prévu sur 2025.

Selon le **planning** de réalisation de ce dernier et la capacité des **financeurs** à faire face à leurs engagements, le syndicat aura à **puiser dans l'excédent** généré ces dernières années, voire avoir **recours à l'emprunt**, avant la mise en route de ces installations et la prise en charge de ces dépenses par les abonnés dans le cadre du budget annexe qui sera créé.

Le syndicat pourrait ainsi **retrouver d'importantes marges** de manœuvre à l'issue de la réalisation de ce programme.

Débat



AFFAIRES GENERALES

Affaires Générales

→ Le marché global de performance pour l'exploitation et la maintenance des bornes issu du groupement de commandes de 7 syndicats d'énergie de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE a été attribué au groupement **ALCYON – CITEOS – WALLBOX France**

En application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, il sera proposé au prochain Comité Syndical la mise en place d'un mandat de collecte de recettes au nom de **Citéos Ingénierie Ile de France et Est ou d'une de ses filiales** (au lieu de Freshmile précédemment) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandataire facture, collecte, encaisse les recettes des usagers et les reverse au syndicat.

Avis de la Commission

Affaires Générales

SEM Côte-d'Or Energies – Augmentation de capital :

- Forte de la concrétisation de projets de centrales photovoltaïques au sol et du développement de nombreux projets d'énergies renouvelables, la SEML Côte-d'Or Energies sollicite ses Actionnaires afin de procéder à une nouvelle augmentation de capital.

L'augmentation proposée est décrite dans les tableaux ci-après :

Affaires Générales

Tableau de répartition du capital et des sièges au Conseil d'Administration.

Répartition du capital SEML COTE-D'OR ENERGIES		CAPITAL INITIAL			AUGMENTATION DE CAPITAL 2025	NOUVEAU CAPITAL					
		Montant capital (€uros)	Répartition capital (pourcentage)	Nombre de sièges retenu*		Montant capital (€uros)	Répartition capital (pourcentage)	Nombre de sièges théorique (base de calcul)		Nombre de sièges retenu*	
Groupe 1 : Collectivités ayant droit à 1 siège en propre <i>Groupe 2 = zéro donc pas d'assemblée spéciale (Collectivités ayant un nombre d'actions insuffisant pour pouvoir prétendre à 1 siège)</i>	SICECO	1 150 000 €	51,3%	7	2 700 000 €	3 850 000 €	49,1%	64,4%	7,4	9,7	7
	REGION	100 000 €	4,5%	1	800 000 €	900 000 €	11,5%		1,7		2
	SIED 70	100 000 €	4,5%	1	200 000 €	300 000 €	3,8%		0,6		1
Groupe 3 : Collège des actionnaires privés <i>Au moins une personne physique ou morale privée et les personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1</i>	CDC	650 000 €	29,0%	2	1 300 000 €	1 950 000 €	24,9%	35,6%	5,3	2	
	SICAE	150 000 €	6,7%	1	470 000 €	620 000 €	7,9%			1	
	Crédit Agricole	30 000 €	1,3%	1	50 000 €	80 000 €	1,0%			1	
	Caisse Epargne	30 000 €	1,3%	1	50 000 €	80 000 €	1,0%			1	
	Dijon céréales	20 000 €	0,9%	0	20 000 €	40 000 €	0,5%				
	Nièvre Energie	10 000 €	0,4%	0	10 000 €	20 000 €	0,3%				
Total		2 240 000 €	100%	14	5 600 000 €	7 840 000 €	100%		15,0		15

* conformément au CGCT et la répartition au sein du Collège privé

Affaires Générales

Tableau de répartition des versements prévus

SIMULATION AUGMENTATION DE CAPITAL SEML COE		Augmentation de capital 2025							
		<u>CCA</u> <u>2022</u>	<u>CCA</u> <u>2023</u>	<u>CCA 2024</u>	<u>Libération</u> <u>2025</u>	<u>Libération</u> <u>2026</u>	<u>Libération</u> <u>2027</u>	TOTAL Augmentation de capital 2024-2027	Nouveau capital 2025
Groupe 1 : Collectivités ayant droit à 1 siège en propre <i>Groupe 2 = zéro donc pas d'assemblée spéciale (Collectivités ayant un nombre d'actions insuffisant pour pouvoir prétendre à 1 siège)</i>	SICECO			1 050 000		950 400	699 600	2 700 000	3 850 000
	REGION	500 000		300 000				800 000	900 000
	SIED 70				50 000	150 000		200 000	300 000
Groupe 3 : Collège des actionnaires privés <i>Au moins une personne physique ou morale privée et les personnes publiques n'appartenant pas au groupe 1</i>	CDC				325 000	748 800	226 200	1 300 000	1 950 000
	SICAE				199 280	270 720		470 000	620 000
	Crédit Agricole				12 500	28 800	8 700	50 000	80 000
	Caisse Epargne				12 500	28 800	8 700	50 000	80 000
	Dijon céréales				5 000	11 520	3 480	20 000	40 000
	Nièvre Energie				2 500	5 760	1 740	10 000	20 000
Total		500 000	0	1 350 000	606 780	2 194 800	948 420	5 600 000	7 840 000

Affaires Générales

La libération du surplus (toute contribution confondue), interviendrait sur décision du Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui serait prévue en 2025.

Il est précisé que cette augmentation de capital implique la modification des Statuts et du Pacte d'associés.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante des Collectivités au capital des SEML doit autoriser préalablement leurs représentants à se prononcer sur ces modifications lors de l'assemblée générale extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Avis de la Commission

Affaires Générales

Il sera proposé au prochain comité syndical :

→ la **suppression** d'un poste d'ingénieur territorial, responsable de service technique à temps complet (vacant depuis la création du poste de responsable de service réseaux secs au grade d'ingénieur principal au 27 mars 2024 et l'avancement à ce grade de l'agent qui l'occupait).

Le comité social territorial du centre de gestion 70 en date du 1er octobre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur la suppression de ce poste.

Avis de la Commission

Affaires Générales

- La **création** d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions :
- Le SIED 70 a connu de **fortes évolutions** ces 5 dernières années afin d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique, avec le développement de nombreux domaines d'activité :
 - énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, service aux communes ou service public aux usagers (maintenance éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, station GNV ou hydrogène)
- Ces développements se sont accompagnés d'un **accroissement** du nombre **d'agents et des budgets** ainsi que d'une complexité accrue dans la gestion de ces derniers.

Avis de la Commission



EVOLUTION DES STATUTS

Evolution des statuts

Les principales évolutions des statuts comportent :

- la possibilité pour le SIED 70 d'être **maître d'ouvrage** des travaux de **génie civil des télécommunications électroniques (GCT)**, (notamment avec la fin du service universel cuivre en 2030).
- la possibilité pour le SIED 70 d'être **Personne Morale Organisatrice (PMO)** pour le compte de ses adhérents (notamment avec le développement de l'autoconsommation collective).
- la création de **Comité Locaux d'Énergie (CLE)** délocalisés.

Evolution des statuts

- extrait des futurs statuts :

Première réunion de la CLE, issue des élections municipales :

Lors du premier établissement de la CLE, la convocation des représentants de la CLE élus au sein des communes et EPCI membres, est assurée par le Président sortant du SIED 70 qui fixe l'ordre du jour de cette première séance. Le Président sortant du SIED 70 ou, en son absence, le Président sortant de la CLE, préside la réunion jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Cette réunion a lieu sur le territoire d'un des membres de la CLE.

La moitié au moins des membres de la CLE doit être présente pour l'élection de ses représentants au Comité Syndical, pour l'élection du Président et du Vice-président de la CLE. Aucun quorum n'est exigé pour les autres décisions.

Evolution des statuts

La CLE procède à l'élection de ses délégués au Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit parmi les représentants titulaires les délégués qui composeront le Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

- Les CLE regroupant les communes désignent un nombre de délégués qui est fonction de la population totale représentée par la CLE :
 - 5 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre inférieur à 25 000 habitants
 - 7 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre égal ou supérieur à 25 000 habitants et jusqu'à 40 000 habitants.
- Chaque collège électoral élit en outre des délégués suppléants parmi ses membres titulaires, en nombre égal à celui des délégués titulaires.

Evolution des statuts

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit le Président de la CLE puis le Vice-président, puis les titulaires et enfin les suppléants selon les règles régissant l'élection du Maire et des adjoints de l'article L. 2122-4 du CGCT parmi les représentants titulaires précédemment désignés par les communes.

Evolution des statuts

Président, puis vice-présidents, secrétaire et secrétaire adjoint, 10 membres du bureau

↑
Élit parmi les titulaires

Comité Syndical (57 délégués)

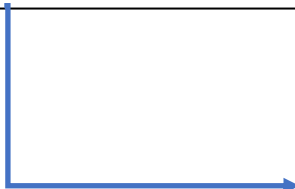
↑
constituent

Président, puis Vice-Président de la CLE, puis, délégués titulaires (et suppléants) du Comité Syndical

(Soit 5 ou 7 délégués au total)

↑
Élit d'abord parmi ses représentants titulaires

convoque, organise



Commission Locale d'Energies (CLE)

↑
constituent

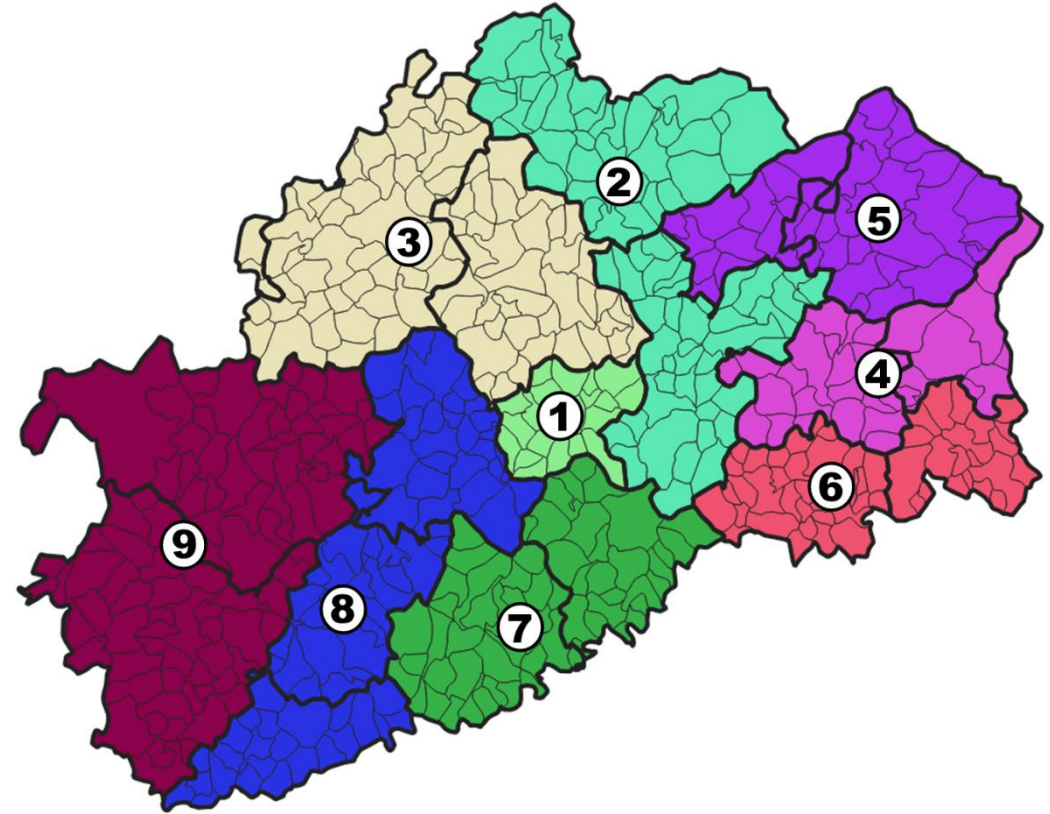
Délégués titulaires (et suppléants) de la CLE

↑
désigne

COMMUNES – CCPV – CCVM

Evolution des statuts

CLE	Nbre communes	Hab	Nbre délégués	Taux présence	nbre Grands Délégués
CLE DE VESOUL	20	31979	29	59%	7
HAUTE COMTE-Triangle Vert	79	28181	81	34%	7
CLE des Hauts du val de saône-terres de Saône	89	30750	90	29%	7
CLE Pays de lure + Rahin et Chérimont	32	30880	37	48%	7
CLE Mille Etang +Pays de Luxeuil	41	23541	44	35%	5
CLE DU PAYS D'HERICOURT+villersexel	52	27750	57	39%	7
CLE 7 rivières	60	19683	61	34%	5
CLE Marnay GY Combes	76	20946	76	24%	5
CLE VAL DE GRAY 4 rivières	90	30142	93	29%	7
Total général : 9 CLE	539	243 852	568		57



Avis de la Commission

Communication

La commission Travaux du 6 novembre 2024 a proposé le lancement d'un Appel à Projets pour financer le remplacement des luminaires SHP par des luminaires LED (dotation de **1 million d'euros** annuelle sur 3 ans).

→ Plusieurs noms proposés :

Éclairage Public Responsable 2025-2027

Plan Lumière Durable 2025-2027

Plan lumière 2025-2027

Initiative Éco-Éclairage 2025-2027

Programme de Sobriété Lumineuse 2025-2027

Stratégie d'Éclairage Économe 2025-2027

Plan Éclatant 2025-2027

Brillez Responsable 2025-2027

Transition Lumineuse 2025-2027

Plan « Sobriété Eclairage Public 2025-2027 »

*Plan **DEL** pour
Développement **En LED***

*PLAN **LED** pour :
Led **En Développement**
Ou Lumières à **Enjeu Durable**
Ou Lumières **En Douceur**
Ou Lumières à **Eclat Durable***

*PLAN **MER** pour :
Mission **Eclat Raisonné***

Le SIED éclairé

Communication

- Salon des Maires de Vesoul le 28 mars 2025 au Parc des expositions
- Le SIED 70 fêtera ses 30 ans en septembre 2025
- Carrefour des Collectivités Locales aura lieu en octobre 2025 à MICROPOLIS à BESANCON



Questions diverses

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

